

CONSEIL MUNICIPAL de MEUSNES
SEANCE DU 18 JANVIER 2024
COMPTE RENDU

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil vingt-quatre, le 18 janvier à 18 h 40, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBAUT**, Maire, 11 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, M. **SINSON** Daniel, Mme **CHUET** Céline adjoints, Mme **BRIGOT** Andrée, Mme **SERIEYS** Véronique, M. **GAILLARD** Julien, Mme **SOUVENT** Charlène, Mme **DANGER** Pascale, M. **FRANCHET** Anthony, Mme **OLIVIER** Ludivine, Mme **SIBOTTIER** Ophélie, M. **DE CARVALHO** Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

M. **POITOUX** Didier a donné procuration à Mme **DANGER** Pascale

Mme Laurence **ROUPILLARD** a été élue secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

N° 20240118-01
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE
D'UN LOCAL AVEC LA POSTE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que La Poste 36 (Etablissement de Déols PPDC) est à la recherche d'une solution qui permette d'accueillir ses agents affectés aux secteur Nord Indre lors de leur coupure méridienne. M. le Maire propose de mettre à disposition la salle du presbytère comportant les sanitaires ainsi qu'un espace cuisine équipé d'un évier et d'un réfrigérateur, 1 table et 4 chaises, eau froide et chauffage électrique au moyen de convecteurs. Cette mise à disposition ferait l'objet d'une convention moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

Le Conseil Municipal,
Et à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à disposition de La Poste, moyennant une redevance mensuelle de 100 €, la salle associative et W.C. situés en rez-de-chaussée des locaux du presbytère sis 2 Place Marguerite Jourdain,

sachant que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

N° 20240118-02
DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget 76200 – ASSAINISSEMENT :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Créances admises en non-valeur	6541		1 768.00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		1 768.00
Fonctionnement dépenses			1 768.00			1 768.00
Solde			0.00			

Le Conseil Municipal,
Et à l'unanimité,

VOTE les décisions modificatives proposées ci-dessus.

Informations :

Le prochain conseil se déroulera le mercredi 21 février, où un exposé sera fait par Mr Désiré de Bois Energie et Mr Charonnet du Pays, sur un projet de chaufferie au bois déchiqueté pour différents bâtiments communaux.

Fin de séance.